

SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le vingtième jour du mois de décembre en l'an deux mille cinq, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 21 : 29 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Jean-Pierre Ducruc
Gratien Tardif
Michel Cameron

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 5 citoyens.

ORDRE DU JOUR

Prière - Ouverture

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Municipalité de Sainte-Croix - Comptes à payer
- 3) Urbanisme
Second projet de règlement numéro 365-2005 (mod. zonage n° 355-2005)
 - Adoption du second projet
 - Avis de motion
- 4) Voirie
Projet de développement résidentiel rue Marcel-Faucher numéro 501674
 - Plan projet d'éclairage public
 - Financement
- 5) Station de traitement des eaux usées – Programme «Les eaux vives du Québec»
 - Dépôt du rapport chapitre II et acceptation par le MAMR
 - Honoraires professionnels n° 13 (Roche ltée)

Levée de l'assemblée

359-2005

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Gratien Tardif, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

360-2005

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX – COMPTES À PAYER

Il est proposé par Michel Cameron, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

MUNICIPALITÉ

COMPTES PAYÉS JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 2005 – RATIFICATION

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE STE-CROIX	AIDE FINANCIÈRE 2005	245.00
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	PROJET RUES DESROCHERS, LECLERC, BOUFFARD & LAURIER (DC # 2)	152,250.43

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

COUTURE GAËTAN & BOLDUC SYLVIE	REMB. AJUSTEMENT DROIT DE MUTATION	595.35
HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE PUBLIC URBAIN	830.92
	ÉCLAIRAGE PUBLIC RURAL	112.73
	ÉCLAIRAGE PUBLIC URBAIN	804.11
	ÉCLAIRAGE PUBLIC RURAL	109.09
LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.	AMÉNAGEMENT SENTIER PÉDESTRE	2,680.08
MÉCHOUI INTERNATIONAL	SOLDE SOUPER PARTY DE NOËL (30)	1,000.00
MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC	REMISE NOVEMBRE 2005	3,588.59
POSTES CANADA	BULLETIN D'INFORMATION ÉLECTION, AVIS MUNICIPAL # 46, # 47 URBANISME & # 48 URBANISME	440.16
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA	REMISE NOVEMBRE 2005	2,165.59
	CODE NATIONAL DU BÂTIMENT, PLOMBERIE & INCENDIES	443.35
SYNDICAT DES EMPLOYÉS MUN.	REMISE NOVEMBRE 2005	121.75
TÉLUS MOBILITÉ	MESSAGERS VOIRIE & MAIRE	107.47
TRANSPORT ADAPTÉ LOBICAR	CONTRIBUTION SUPPL. 2005	721.20
	SOUS-TOTAL	166,215.82

COMPTES À PAYER JUSQU'AU 20 DÉCEMBRE 2005

FOURNISSEURS	DESCRIPTION DU COMPTE	MONTANT
BLOUIN AUTO INC.	ENT. VÉHICULE # 411 INCENDIE	739.41
	ENT. & RÉP. CAMION GMC VOIRIE	2,287.83
BUREAU DE LA PUBLICITÉ DES DROITS DE LOTBINIÈRE	AVIS DE MUTATION NOVEMBRE	45.00
CARQUEST PIÈCES D'AUTOS	ENTRETIEN VTT VOIRIE	16.38
CONSTRUCTION C.J. PICARD INC.	PART. PUBL. PANCARTE DÉVELOPPEMENT LECLERC (30%)	1,402.39
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC	FRAIS & DROITS VÉHICULES LOURDS INCENDIE	58.00
COUTURE CHRISTIANE	REPAS FORMATION COURS PREMIERS SOINS	41.40
DUBUC ROGER	FRAIS DÉPLACEMENT EMCO & ERNEST JOUBERT / QUÉBEC	43.20
FILTRUM CONSTRUCTION INC.	VÉRIFICATION DES FLOTTES (USINE D'EAU POTABLE) & AJUSTEMENT VALVE CLAYTON (STATION POMPAGE STE-CROIX)	560.76
GARAGE PATRICE POULIN	TUBE TRACTEUR VOIRIE	34.51
	POSE PNEUS GMC VOIRIE	69.02
GESTION SOLA-MAY INC.	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	72.02
	ESSENCE VOIRIE	147.77
	ESSENCE VOIRIE	18.64
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	23.00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	57.02
	ESSENCE COURTOISIE BLOUIN VOIRIE	15.02
	ESSENCE VOIRIE & SENTIER PÉDESTRE	74.72
	ESSENCE INCENDIE MACHOIRE DE VIE	37.00
	ESSENCE INCENDIE	36.00
	ESSENCE INCENDIE	75.00
	ESSENCE INCENDIE	36.00
HYDRO-QUÉBEC	ESSENCE INCENDIE	37.38
	ESSENCE INCENDIE	112.10
	CRÉDIT PORTIQUE HYDRO-QUÉBEC DÉVELOPP. SECTEUR LAURIER OUEST	- 3,099.52
	GARAGE MUNICIPAL	221.73
	STATION POMPAGE STE-CROIX	1,587.76
	CENTRE COMMUNAUTAIRE	1,557.40

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

IMPRIMERIE STE-CROIX INC.	AVIS MUNICIPAL # 49 NOVEMBRE 2005	350.83
	ARMOIRIES CARTONS PLASTIFIÉES	69.02
	AVIS MUNICIPAL # 50 DÉCEMBRE 2005	224.30
JOHN MEUNIER INC.	PRODUITS CHIMIQUES USINE D'EAU	406.06
KORVETTE	PAPETERIE	6.05
LES P'TITS MOTEUR	ENT. & RÉP. VTT VOIRIE	164.70
	ENT. & RÉP. COMPACTEUR VOIRIE	16.99
	ENT. & RÉP. POMPE A L'EAU VOIRIE	57.94
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY	LIVRES BIBLIOTHÈQUE	37.40
	CRÉDIT LIVRES BIBLIOTHÈQUE	- 32.05
MRC DE LOTBINIÈRE	IMPRESSION CARTES DE ZONAGE (4)	36.00
PLOMBERIE STE-CROIX INC.	ENT. & RÉP. USINE D'EAU POTABLE (CHAUFFE-EAU)	829.63
POTHIER DELISLE, SOCIÉTÉ D'AVOCATS	HON. PROF. DOSSIER FILTRUM INC.	526.47
	HON. PROF. DOSSIER EXPROPRIATION SIMON & RENÉE POULIOT	520.84
	HON. PROF. DOSSIER FERME SYLVAIN LABRIE INC.	795.74
	HONORAIRES DOSSIER GÉNÉRAL	1,575.89
QUINCAILLERIE HAMEL & FILS INC.	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	34.80
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	6.88
	ASPHALTE (VOIRIE)	562.55
	ENT. & RÉP. ASCENSEUR C/COMM.	35.37
	ENT. & RÉP. ASCENSEUR C/COMM.	8.12
	ACIDE MURIATIQUE (VOIRIE)	25.81
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	4.60
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	10.42
	CRÉDIT ASPHALTE (VOIRIE)	- 57.29
	PIÈCES & ACCESSOIRES VOIRIE	17.69
	CRÉDIT FILTRE À AIR (VOIRIE)	- 4.58
	CRÉDIT CONTENANT RETOURNABLE	- 713.16
	ENT. & RÉP. CASERNE INCENDIE	102.33
RÉAL HUOT INC.	ENTRETIEN DES BORNES-FONTAINES	1,262.22
RÉCUPÉRATION GAUDREAU INC.	SERVICE NOVEMBRE DÉGRILLEUR	42.74
ST-EX LIMITÉE	MATÉRIEL DE BUREAU	102.54
	MATÉRIEL DE BUREAU	128.78
STE-CROIX SPORTS INC.	TÉLÉMÉTRIE CADEAU RENÉ BERGERON 25 ANNÉES DE SERVICE	264.55
	GRAVURE CADEAU RENÉ BERGERON	38.10
SUPERMARCHÉ STE-CROIX	CAFÉ MOULU POUR RÉUNION	5.99
TREMBLAY BOIS MIGNAULT LEMAY, AVOCAT	HON. PROF. COUR MUNICIPALE DE LOTBINIÈRE DOSSIER KEVIN MARTEL	172.54
ULTRAMAR (BNC)	ESSENCE GMC VOIRIE	81.00
	DIESEL KUBOTA VOIRIE	18.82
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	58.06
	ESCOMPTE ULTRAMAR	- 2.13
	ESSENCE GMC VOIRIE	91.00
	ESSENCE DAKOTA VOIRIE	62.60
	SOUS-TOTAL	14,253.10
	GRAND TOTAL	180,468.92

URBANISME

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 365-2005 (MOD. ZONAGE N° 355-2005)

361-2005

ADOPTION DU PROJET

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE lors d'une session de ce conseil, le règlement de zonage portant le numéro 355-2005 fut adopté le 16ième jour du mois de mai 2005;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 355-2005 de façon à :

- Agrandir la zone agricole 76-A à même la zone agricole 78-A afin de permettre la construction de résidences secondaires.
- Modifier les usages permis dans la zone agricole 76-A.

ATTENDU QUE le conseil de cette municipalité a adopté le 15^{ième} jour du mois de novembre 2005, le projet de règlement numéro 365-2005 portant sur la zone à agrandir 76-A et que certaines dispositions sont susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les usages permis dans la zone agricole 76-A dans ce second projet de règlement pour être conforme au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Lotbinière;

ATTENDU qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 06^{ième} jour du mois de décembre 2005 sur le projet de règlement numéro 365-2005 portant sur les sujets mentionnés en titre;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Ducruc

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

IL EST EN CONSÉQUENCE ORDONNÉ ET STATUÉ PAR CE SECOND PROJET DE RÈGLEMENT DE CE CONSEIL PORTANT LE NUMÉRO 365-2005 ET CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE COMME SUIT :

QUE le second projet de règlement numéro 365-2005 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le second projet de règlement numéro 365-2005 entrera en vigueur conformément à la loi.

AVIS DE MOTION

Avis de motion est donné par Jean-Pierre Ducruc, que lors d'une session ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 365-2005.

AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 355-2005 INTITULÉ "RÈGLEMENT DE ZONAGE" DE FAÇON À :

- Agrandir la zone agricole 76-A à même la zone agricole 78-A afin de permettre la construction de résidences secondaires.
- Modifier les usages permis dans la zone agricole 76-A.

Demande de dispense de lecture est faite pour ce règlement, tous ayant reçu copie dudit projet de règlement.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL RUE MARCEL-FAUCHER NUMÉRO 501674

362-2005

PLAN PROJET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

ATTENDU QUE le promoteur « Construction C.J. Picard inc. » doit présenter un plan projet d'éclairage public;

ATTENDU l'entente intervenue entre les parties le 06 octobre 2004 pour ce développement;

ATTENDU le plan projet déposé et daté du 16 décembre 2005 par « Groupe Castonguay », sous-traitant;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 20 DÉCEMBRE 2005

ATTENDU QUE les coûts associés à ce projet sont de l'ordre de 5291.15 \$ pour la première option standard incluant des poteaux en bois et de 11 701.49 \$ pour la deuxième option incluant des poteaux en béton, taxes incluses, au frais du promoteur selon l'entente;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité exige du promoteur des équipements supérieurs au standard requis, soit l'enfouissement du câblage et poteaux en béton;

IL est en conséquence proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'accepter le plan projet selon la deuxième option et que la municipalité contribue à ce projet une somme de 3205.17 \$ pour couvrir une partie des exigences supplémentaires requises.

363-2005

FINANCEMENT

ATTENDU la résolution numéro 362-2005 relativement au projet d'éclairage public;

ATTENDU QUE pour payer ledit achat, un financement net de 3 010.12 \$ est requis pour procéder;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean-Pierre Ducruc, et résolu unanimement d'affecter les crédits nécessaires à cette dépense en provenance du surplus libre prévu du fonds des activités financières de l'exercice courant.

STATION DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES – PROGRAMME « LES EAUX VIVES DU QUÉBEC »

364-2005

DÉPÔT DU RAPPORT DU CHAPITRE II ET ACCEPTATION PAR LE MAMR

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 291-2003 adoptée le 04 novembre 2003;

CONSIDÉRANT le rapport relatif aux ouvrages d'assainissement tel que préparé par Roche ltée, Groupe-conseil;

CONSIDÉRANT l'acceptation du rapport par le ministère des Affaires municipales et des Régions selon la lettre de M. Raynald Boudreault datée du 07 décembre 2005;

IL EST EN CONSÉQUENCE proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter le dépôt du rapport tel que présenté.

365-2005

HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 13 (ROCHE LTÉE)

ATTENDU la résolution de ce conseil numéro 291-2003 adoptée le 04 novembre 2003;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport relatif aux ouvrages d'assainissement tel qu'accepté par ce conseil, résolution numéro 364-2005;

IL EST PROPOSÉ par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de payer à Roche ltée, Groupe-conseil, la somme de 1,207.76 \$ en paiement final des honoraires relativement à ce rapport, selon leur facture numéro 65233 datée du 27 novembre 2003.

366-2005

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Michel Routhier, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 58 heures.

Jacques Gauthier,
maire

Bertrand Fréchette,
directeur général et secrétaire-trésorier